

COMMUNIQUE DU CMF

Le Conseil du Marché Financier a décidé de suspendre la cotation des actions de la société GIF FILTER SA depuis la séance de bourse du mercredi 25 avril 2012 et ce, à l'effet de permettre au public de prendre connaissance du contenu du communiqué ci-dessous publié. La cotation en bourse des actions de la société GIF FILTER SA reprendra le lundi 30 avril 2012.

2012 - AC - 30

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

Générale Industrielle de Filtration GIF FILTER SA

Siège social : GP1 km 35 – 8030 Grombalia.

Les sociétés du groupe MZABI, actionnaires de référence dans le capital de la société GIF FILTER SA, informent le public que suite aux pourparlers engagés avec le groupe italien UFI FILTER, à travers sa filiale de droit tunisien, SOFIMA Filter, établie en Tunisie, les deux parties ont signé un accord préliminaire pour la réalisation d'une opération de cession par les sociétés du groupe MZABI d'au moins cinquante et un pour cent (51 %) du capital de GIF FILTER SA à SOFIMA FILTER SA. Le produit de la vente sera converti en actions dans le capital de la société SOFIMA FILTER au profit des sociétés du groupe MZABI.

Ainsi, il a été convenu ce qui suit :

- 1- La société SOFIMA Filter va saisir le Conseil du Marché Financier en vue de l'obtention de l'autorisation préalable de la Commission Supérieure d'Investissement et celle du Conseil du Marché Financier nécessaires à l'acquisition d'au moins cinquante et un pour cent (51 %) du capital GIF FILTER SA et ce, par le dépôt d'un dossier comportant toute la documentation conformément à la législation et la réglementation en vigueur et notamment la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier et le décret n°77-68 du 27 juillet 1977 fixant les conditions d'application de la loi n°76-18 du 21 janvier 1976 portant refonte et codification de la législation des changes et du commerce extérieur régissant les relations entre la Tunisie et les pays étrangers ;
- 2- Les deux parties vont procéder à une "due-diligence" des sociétés GIF FILTER SA et SOFIMA FILTER SA par « DELOITTE & TOUCHE » qui effectuera en même temps l'évaluation des deux entités afin de pouvoir apprécier leurs actifs et leurs passifs respectifs, et pour déterminer la valeur des actions des deux entités. Pour davantage de clarté, les parties ont convenu que les pourcentages finaux de propriété des actions seront finalement déterminés sur la base de la due diligence qui sera entreprise par DELOITTE & TOUCHE pour les deux sociétés.
- 3- Il a été convenu entre les parties que cette évaluation se fera dans un délai maximum de quarante cinq (45) jours ouvrables à partir de la date à laquelle DELOITTE & TOUCHE aura été saisi par GIF FILTER SA et SOFIMA FILTER SA et que cette évaluation se fera sur la base des états financiers arrêtés au 31/12/2011.

Par ailleurs, il faut noter que le groupe acquéreur UFI FILTERS groupe international fondé en 1972 est actuellement un groupe diversifié avec différentes activités partout dans le monde.

Le groupe est présent dans toutes les branches de filtres dans les domaines de l'automobile, l'hydraulique, l'agriculture, la marine, le plastique, le high tech, l'agroalimentaire...

Ses usines sont installées un peu partout dans le monde avec 4 usines en Chine, une usine en Corée du Sud, deux usines en Inde, 7 usines en Italie et deux usines en Tunisie. La société a sept sièges sociaux répartis entre l'Europe et l'Amérique (USA) et plusieurs représentations commerciales.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2012 - AS - 351